



CONSEIL COMMUNAL DU 30 AOÛT 2022

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 30 août à 20h.

Étaient présents : **Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président**
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny
DEVILLERS, Échevines
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA,
Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Muriel CLAVIR, Jean-
François MISSAIRE, Conseillers
Danielle JACOB, Directrice générale

* * *

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.08H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Dupas et de Monsieur De Rive.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il propose d'approuver l'ordre du jour de la séance tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour.

2. Démission d'un Conseiller de l'Action sociale

Monsieur le Bourgmestre informe de la démission de Monsieur Jean-François Missaire en qualité de Conseiller de l'Action sociale, devenu entre-temps Conseiller communal.

Monsieur Leblanc souligne la solidarité de Monsieur Missaire : il était prévu dans leur groupe que les élus ne cumulent pas deux mandats. Il félicite Monsieur Missaire, qui quitte le CPAS après 28 ans de présence au Conseil de l'Action Sociale.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Missaire.

3. Remplacement d'un Conseiller de l'Action sociale

Monsieur le Bourgmestre procède :

Vu la délibération du Conseil communal du 3 décembre 2018, portant élection de plein droit des conseillers de l'action sociale présentés par les groupes politiques.

Vu les articles 10 à 12 de la loi du 8 juillet 1976, organique des CPAS, telle que modifiée et notamment par les décrets wallons des 8 décembre 2005 et 26 avril 2012 ;

Vu l'article L1123-1 §1er du CDLD, en ce qu'il définit les groupes politiques élus au conseil communal lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Considérant que les groupes politiques au conseil communal se composent de la manière suivante :

Liste MAYEUR (10 membres)

ENVOL (3 membres)

<i>Groupe pol.</i>	<i>Sièges CC</i>	<i>Sièges CAS</i>	<i>Calcul de base</i>	<i>Sièges</i>	<i>Suppléments</i>	<i>Total</i>
MAYEUR	10		$9 : 13 \times 10 = 6,923$	6	1	7
ENVOL	3		$9 : 13 \times 3 = 2,076$	2	0	2

En conséquence, les groupes politiques ont droit, par le fait même du texte légal, au nombre de sièges suivant au conseil de l'action sociale :

Liste Mayeur 7 sièges

ENVOL 2 sièges

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe ENVOL, en date du 19 novembre 2018, comprenant les noms suivants :

Jean-François MISSAIRE

Maria Helena KNAEPEN

Considérant que ces actes de présentation respectent toutes les règles de forme, notamment les signatures requises ;

PROCEDE à l'élection de plein droit des conseillers de l'action sociale en fonction des actes de présentation :

En conséquence, sont élus de plein droit les conseillers de l'action sociale suivants :

LISTE ENVOL

Jean-François MISSAIRE

Maria Helena KNAEPEN

Vu la démission de Monsieur Jean-François MISSAIRE de sa fonction au CPAS de Fexhe-Le-Haut-Clocher, à la date de ce jour ;

Vu l'acte de présentation signé par MM. LEBLANC, MISSAIRE et Mme DUPAS, présentant la candidature de Monsieur Emmanuel BOTTARO pour assurer le remplacement de Monsieur MISSAIRE dans sa fonction au CPAS ;

Considérant que Monsieur BOTTARO a accepté cette désignation ;

Considérant que cet acte de présentation respecte toutes les règles de forme, notamment les signatures requises ;

PROCEDE à l'élection de plein droit du conseiller de l'action sociale en fonction de l'acte de présentation :

En conséquence, Monsieur Emmanuel BOTTARO est élu de plein droit conseiller de l'action sociale.

4. Communications

Monsieur le Bourgmestre signale aux Conseillers qu'ils sont tous invités à participer à l'inauguration des Fêtes de Wallonie le 16 septembre à 18H au Palais des Princes Evêques.

Monsieur le Bourgmestre informe également les Conseillers de l'octroi par le Service Public de Wallonie du permis unique pour l'extension de Liège Airport.

Monsieur le Bourgmestre constate que, malgré les remarques et les doléances de la Commune, le permis est accordé. Il faudra vérifier les conditions de ce permis. Pour ceux qui se sont battus pour sauver la quiétude des Fexhois et des voisins, c'est très décevant. C'est triste de voir de telles conclusions.

Madame Malchair estime que dans le contexte du réchauffement climatique, c'est honteux.

Monsieur le Bourgmestre suppose que les communes actives dans ce dossier et les comités vont sans doute réagir. La Commune se joindra à leur action.

Madame Malchair trouve que cette décision est un scandale, le rapport sur lequel se base la décision dit que le CO2 n'est pas un polluant ! Ce rapport n'est pas scientifique, la décision va avoir un impact sur notre santé et notre vie. Elle se dit dégoûtée.

Monsieur le Bourgmestre signale que la Commune va réagir, le Conseil communal va envoyer un courrier. Une fois qu'on aura les conditions du permis, on pourra réunir les conseillers et en discuter. Tous les conseillers donnent leur accord.

Monsieur Leblanc souhaite qu'on dise les choses comme elles sont : si c'est une décision politique, qu'on le dise !

Madame Clavir rappelle que les plans de ce permis sont établis depuis longtemps, et qu'ils iront au bout. Il faut une personnalité forte pour porter la parole des riverains.

Madame Malchair rappelle que les autres pays diminuent les vols aériens.

Monsieur le Bourgmestre rappelle qu'on dénonce les conséquences, notamment pour la mobilité, mais on n'est pas écoutés.

Monsieur Paterka ajoute qu'un parking pour les camions de Bierset est prévu à Remicourt, il faudra voir ce problème avec le Bourgmestre de Remicourt.

Monsieur le Bourgmestre signale que la liaison de l'autoroute qu'il a demandée ne sera pas réalisée.

Monsieur Jarbinet et Madame Malchair rappellent que l'autoroute est déjà bloquée matin et soir actuellement. Madame Malchair ajoute que la CILE pense réinjecter les eaux de pluie des toitures des bâtiments de l'aéroport directement dans la nappe phréatique. C'est aberrant à son avis.

Enfin, l'assemblée générale d'ENODIA se tiendra le 7 octobre 2022 à 17H, l'ordre du jour sera transmis ultérieurement.

5. Adhésion à l'ASBL *Gigwal* dans le cadre de l'acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières – Adoption de la convention

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que l'administration a fait l'acquisition d'un logiciel de gestion des concessions des cimetières, proposée par l'ASBL Gigwal. Les services concernés ont pu le tester pendant six mois et il a donné satisfaction.

L'acquisition définitive étant subordonnée à l'adhésion de la Commune à l'ASBL, il y a dès lors lieu d'adopter la convention d'adhésion et de désigner un représentant communal à l'Assemblée générale.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la convention et de désigner Madame Nachtergaele pour représenter la Commune.

A l'unanimité, le Conseil adopte la convention et désigne Madame Nachtergaele pour représenter la Commune à l'Assemblée générale de l'ASBL.

6. Renouvellement de la Convention avec l'ASBL Réseau Territoire de Mémoire

Monsieur le Bourgmestre rappelle que la Commune a conclu, dès la création de l'ASBL TERRITOIRES DE LA MÉMOIRE, une convention de partenariat avec cette association dont le siège se trouve à Liège. Cette ASBL partage en effet de nombreuses valeurs avec la Commune, en particulier le devoir de mémoire, la défense de la paix, de la justice et de la démocratie. Ces valeurs ont été mises à l'honneur lors du 700^e anniversaire de la Paix de Fexhe, et l'action des Territoires de la Mémoire se situe dans la même ligne. Les commémorations du 11 novembre prochain, auxquelles chacun est invité à se joindre, sont un des exemples de ce devoir de mémoire.

La convention prévoit que la Commune, contre une contribution annuelle de 125 €, disposera d'avantages pour permettre aux élèves et aux associations de la Commune de visiter

les expositions de l'ASBL, y compris en ce qui concerne le transport. Une revue est également fournie et des invitations sont envoyées pour les activités et commémorations particulières. Ce partenariat a avant tout un aspect pédagogique.

Monsieur le Bourgmestre propose de renouveler la convention.

A l'unanimité, le Conseil décide de renouveler la convention avec l'ASBL Territoires de la Mémoire.

7. Convention d'utilisation du Service Fédéral d'authentification du Service Public Fédéral Stratégie & Appui dans le cadre de l'eGuichet

Monsieur le Bourgmestre explique que la Commune a décidé de mettre en place un système de guichet en ligne pour la délivrance des actes d'État civil, des certificats de Population et des extraits de Casier judiciaire. Il s'agit d'un *eGuichet* proposé par une firme privée spécialisée en droit administratif.

Concrètement, l'installation d'un tel système signifie que les citoyens pourront commander les documents dont ils ont besoin directement 24h/24, 7j/7 et les recevront en l'espace de seulement quelques minutes.

Il faut pour cela garantir l'authenticité des documents délivrés. La convention proposée avec le Service Public Fédéral Stratégie et Appui fournit cette authentification, comme le nom du service l'indique.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la convention.

A l'unanimité, le Conseil approuve la convention d'utilisation du Service Fédéral d'Authentification du Service Public Fédéral *Stratégie & Appui*.

8. Convention d'utilisation du logiciel *ePayment* du Service Public Fédéral *Stratégie & Appui*

Monsieur le Bourgmestre explique que la demande d'un document d'État civil ou de Population est parfois soumise au paiement d'une redevance.

L'utilisation du service *ePayment* du Service Public Fédéral *Stratégie & Appui* permet de percevoir cette redevance.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la convention.

A l'unanimité, le Conseil approuve la convention d'utilisation du logiciel *ePayment*.

9. Vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur financier

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers signale que Madame la Commissaire d'arrondissement a procédé à la vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier le 2 août 2022 pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, sans formuler de remarque.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver ces vérifications.

A l'unanimité, le Conseil approuve la vérification de caisse.

10. Budgets des Fabriques d'église pour l'exercice 2023

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers présente les budgets des Fabriques d'Église pour l'exercice 2023 :

- **Fexhe** : après correction par l'Évêché, le budget 2023 est à l'équilibre avec 90.242,20 € en recettes et en dépenses, et une dotation communale de 22.141,92€ ;
- **Roloux** : après correction par l'Evêché, le budget s'établit à 27.155,66€ en recettes et en dépenses, avec une dotation communale de 6.000 € ;
- **Noville** : après remarques de l'Évêché, les recettes et les dépenses s'élèvent à 21.624,74 €, et la dotation communale à 5.000,00 € ;
- **Voroux** : après les corrections de l'Évêché, le budget est en équilibre à 33.925,42€, avec une dotation communale de 10.331,45€.

Monsieur Missaire fait remarquer que la dotation de la Fabrique de Fexhe lui reste en travers de la gorge : la Fabrique a reçu en legs en 2021, ce qui produit un excédent en 2022, et le placement du capital de 50.000 € en 2023 n'est pas idéal maintenant. Des travaux sont prévus pour environ 16.000 € : pourquoi ne pas les prendre sur le capital de 50.000 € ? la dotation communale serait alors réduite à 5.000 € environ. En outre, il est possible de faire une modification budgétaire en 2022, au lieu d'inscrire le placement au budget 2023.

Madame Devillers est tout à fait de cet avis, le plus gênant dans ce placement, c'est que c'est comptabilisé comme une dépense.

Monsieur Missaire explique que, pour l'Evêché, la donation doit être placée. Ce n'est pas pour cela que la collectivité devrait payer.

Madame Devillers ajoute que la comptabilité des Fabriques fait que la donation est une fois un bonus, une fois une dépense.

Monsieur Missaire signale que si on place la donation la même année que celle où on la reçoit, la dépense annule la recette.

Monsieur Jarbinet remarque que des augmentations de dépenses de cette Fabrique ne sont pas proportionnelles par rapport aux autres.

Madame Devillers ajoute que c'est le fond du système qui la gêne, la dépense doit être comblée par la Commune.

Monsieur Missaire explique que la solution est de ne pas régulariser en 2023, parce qu'il fallait le faire en 2021 ou en modification budgétaire en 2022, utiliser les fonds propres pour les travaux ou recourir à un emprunt pour ces travaux.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les budgets des Fabriques d'église pour l'exercice 2023, tenant compte des modifications proposées pour la Fabrique de Fexhe.

A l'unanimité, le Conseil approuve les budgets des Fabriques d'église pour l'exercice 2023, tenant compte des modifications proposées pour la Fabrique de Fexhe.

11. Acquisition de caméras de surveillance pour le CPAS – Ratification de la procédure

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka explique qu'en raison d'agressions survenues sur le nouveau parking du CPAS, il est urgent de procéder à l'acquisition de deux caméras de surveillance. Une comparaison des offres a été effectuée, et le marché attribué pour la somme de 5.053,58 € TVAC, mais la commande n'a pas été envoyée.

Monsieur le Bourgmestre propose de ratifier la procédure.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la procédure.

12. Mise en conformité des installations électriques de l'administration, des écoles et du dépôt communal – Approbation du cahier des charges et de la procédure de marché

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit d'un marché pour mettre en conformité les installations électriques de l'administration, des deux écoles et du dépôt communal.

Ce marché est passé par procédure négociée et est divisé en trois lots.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le cahier des charges et le mode de passation du marché.

A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges et la procédure de marché.

13. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal du 5 juillet 2022.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.55H.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 21H.